



COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
 Société anonyme au capital de 2 221 121 432 €
 Siège social : « Les Miroirs », 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie
 R.C.S. Nanterre n°542 039 532

Tableau récapitulatif des autorisations et délégations financières en vigueur à la date de l'Assemblée générale du 8 juin 2017

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Emissions avec droit préférentiel de souscription			
Augmentation de capital (actions ordinaires ou bons de souscription d'actions) (A)	AG 2015 12 ^e résolution	26 mois (août 2017)	450 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 20 % du capital social (A)+(B)+(C)+(D)+(F) étant limité à 450 millions d'euros (le « Plafond Global ») ⁽¹⁾
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques et attribution gratuite d'actions aux actionnaires (B)	AG 2015 16 ^e résolution	26 mois (août 2017)	112,5 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 5 % du capital social Inklus dans le Plafond Global ⁽¹⁾
Emissions sans droit préférentiel de souscription			
Augmentation de capital, avec délai obligatoire de priorité pour les actionnaires, par émission de valeurs mobilières représentatives de droits de créance donnant accès au capital de la Société ou de filiales ou d'actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales (C)	AG 2015 13 ^e résolution	26 mois (août 2017)	225 millions d'euros (actions) hors ajustement éventuel, soit environ 10 % du capital social ⁽²⁾ Inklus dans le Plafond Global ⁽¹⁾
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires avec DPS ou de valeurs mobilières représentatives de droits de créance donnant accès au capital sans DPS (D)	AG 2015 14 ^e résolution	26 mois (août 2017)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale Inklus dans le Plafond Global ⁽¹⁾
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital) en vue de rémunérer des apports en nature (E)	AG 2015 15 ^e résolution	26 mois (août 2017)	10 % du capital social à la date de l'AG 2015, soit environ 225 millions d'euros hors ajustement éventuel Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global ⁽¹⁾
Emissions réservées au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe			
Augmentation de capital (titres de capital) par le biais du Plan d'Épargne du Groupe (F)	AG 2015 17 ^e résolution	26 mois (août 2017)	45 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 2 % du capital social Inklus dans le Plafond Global ⁽³⁾

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions (G)	AG 2016 13 ^e résolution	38 mois (août 2019)	1,5 % du capital social à la date de l'AG 2016, soit environ 33,2 millions d'euros, avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 1,5 % pour les dirigeants mandataires sociaux (G) + (H) étant limité à 1,5 % du capital social ⁽⁴⁾
Attribution gratuite d'actions existantes (H)	AG 2016 14 ^e résolution	38 mois (août 2019)	1,2 % du capital social à la date de l'AG 2016, soit environ 26,6 millions d'euros, avec un sous-plafond de 10 % de cette limite de 1,2 % pour les dirigeants mandataires sociaux Imputation sur le plafond de (G) ⁽⁵⁾
Programme de rachat d'actions		Caractéristiques	
Rachat d'actions ⁽⁶⁾	AG 2016 12 ^e résolution	18 mois (décembre 2017)	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'AG ⁽⁷⁾ Prix d'achat maximum par action : 80 euros
Annulation d'actions ⁽⁸⁾	AG 2015 19 ^e résolution	26 mois (août 2017)	10 % du capital social par période de 24 mois

⁽¹⁾ Pas d'utilisation de la délégation faite en 2016.

⁽²⁾ Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de droits de créance pouvant être émises plafonné à 1,5 milliard d'euros.

⁽³⁾ Sur la base de la 17^e résolution de l'Assemblée générale du 4 juin 2015, (i) constatation de la souscription de 4 653 810 actions en mai 2016 par le Président-Directeur Général ayant reçu délégation du Conseil d'administration en date du 26 novembre 2015 pour mettre en œuvre une augmentation de capital par le biais du Plan d'Épargne du Groupe, et (ii) augmentation de capital en cours au 29 mars 2017 dont le principe a été décidé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 novembre 2016 dans la limite d'un nombre maximum de 6 000 000 actions et dont la mise en œuvre a été décidée le 20 mars 2017 par décision du Président-Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration (date prévisionnelle de règlement-livraison : le 17 mai 2017).

⁽⁴⁾ Attribution de 280 000 options d'achat ou de souscription d'actions par le Conseil d'administration du 24 novembre 2016.

⁽⁵⁾ Attribution gratuite de 1 231 320 actions de performance existantes par le Conseil d'administration du 24 novembre 2016.

⁽⁶⁾ Les objectifs du programme sont les suivants : annulation, remise d'actions dans le cadre d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission, apport, animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité, attribution d'actions gratuites, d'options d'achat d'actions, ou d'actions dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise, couverture de la dilution potentielle liée à l'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou de souscription d'actions par des salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise.

⁽⁷⁾ Voir Section 1.3 du Chapitre 8 du Document de référence 2016 de la Compagnie de Saint-Gobain en ligne sur le site internet www.saint-gobain.com pour une description de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2016.

⁽⁸⁾ Annulation de 11 millions d'actions entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal de 44 millions d'euros, décidée par le Conseil d'administration du 25 mai 2016, à effet au 30 mai 2016.



COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
 Société anonyme au capital de 2 221 121 432 €
 Siège social : « Les Miroirs », 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE
 R.C.S. Nanterre n°542 039 532

Tableau récapitulatif des autorisations et délégations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 8 juin 2017

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Emissions avec droit préférentiel de souscription			
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales) (A)	AG 2017 12 ^e résolution	26 mois (août 2019)	444 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 20 % du capital social ⁽¹⁾ (A)+(B)+(C)+(D)+(G) étant limité à 444 millions d'euros (le « Plafond Global »)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et attribution gratuite d'actions aux actionnaires (B)	AG 2017 16 ^e résolution	26 mois (août 2019)	111 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 5 % du capital social Inclus dans le Plafond Global
Emissions sans droit préférentiel de souscription			
Augmentation de capital, par offre au public, avec délai obligatoire de priorité pour les actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de filiales ou d'actions de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales (C)	AG 2017 13 ^e résolution	26 mois (août 2019)	222 millions d'euros (actions) hors ajustement éventuel, soit environ 10 % du capital social ⁽¹⁾ Inclus dans le Plafond Global
Augmentation de capital (actions ordinaires ou valeurs mobilières dont le titre primaire est une action donnant accès au capital de la Société) en vue de rémunérer des apports en nature (D)	AG 2017 15 ^e résolution	26 mois (août 2019)	10 % du capital social, soit environ 222 millions d'euros hors ajustement éventuel Imputation sur le plafond de (C), inclus dans le Plafond Global
Emissions réservées au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe			
Augmentation de capital (titres de capital) par le biais du Plan d'Epargne du Groupe (E)	AG 2017 17 ^e résolution	26 mois (août 2019)	49 millions d'euros hors ajustement éventuel, soit environ 2,2 % du capital social
Augmentation de capital (titres de capital) réservée à certaines catégories de bénéficiaires visant à ce que des salariés du Groupe à l'étranger puissent bénéficier d'un mécanisme équivalent au Plan d'Epargne du Groupe (F)	AG 2017 18 ^e résolution	18 mois (décembre 2018)	880 000 euros, soit environ 0,04 % du capital social Imputation sur le plafond de (E)

Objet de la résolution et titres concernés	Source (n° de résolution)	Durée et expiration de l'autorisation	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Autre			
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (G)	AG 2017 14 ^e résolution	26 mois (août 2019)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale ⁽¹⁾ Inclus dans le Plafond Global
Programme de rachat d'actions		Caractéristiques	
Rachat d'actions	AG 2017 11 ^e résolution	18 mois (décembre 2018)	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'AG Prix d'achat maximum par action : 80 euros
Annulation d'actions	AG 2017 19 ^e résolution	26 mois (août 2019)	10 % du capital social par période de 24 mois

⁽¹⁾ Montant nominal maximum des titres de créance donnant accès au capital pouvant être émis plafonné à 1,5 milliard d'euros. Plafond global pour les résolutions (A), (C) et (G).